

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,

Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint** M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

14 - 23 Septembre 2010

PROJET DE REALISATION D'UN LOTISSEMENT AU LIEU DIT CLAVEL -PROJET URBAIN PARTENARIAL – CONVENTION AVEC MME SIMONE CASTAGNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4,

VU le projet de Mme CASTAGNE portant sur la réalisation d'un lotissement de 7 lots au lieu-dit « Clavel »,

VU la délibération n° 24 du Conseil Municipal du 24 juin 2010,

VU la lettre du Préfet du Tarn-et-Garonne reçue le 16 août 2010.



CONSIDERANT les observations formulées par Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, sur la convention relative au projet urbain partenarial (PUP) passée entre la commune et Mme Simone CASTAGNE pour la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Clavel ».

LE CONSEIL COMMUNAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 29 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M.CHARLES)

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 24 du 24 juin 2010,

AUTORISE Monsieur le maire à signer au nom et pour le compte de la commune la nouvelle convention de projet urbain partenarial prenant en compte les observations de Monsieur le Préfet.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

